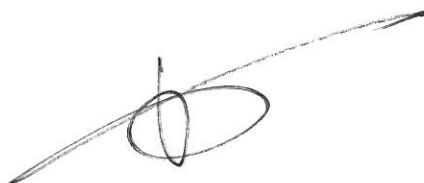


SAS @RT DENTAL

**COMPTES ANNUELS CLOS
LE 31/12/2024**

EXEMPLAIRE DESTINE AU GREFFE

Certifiés conformes par le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise SAS @RT DENTAL Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 69 RUE DES AYRES 33000 BORDEAUX

Número SIRET * 5 2 2 6 4 5 4 7 2 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

							Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]				Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	7 500	016	7 500								
	Immobilisations corporelles *		028	531 284	030	442 284	88 999					104 467		
	Immobilisations financières * (1)		040	5 725	042		5 725					5 663		
	Total I (5)		044	544 509	048	449 784	94 724					110 131		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	190 200	052		190 200					160 600	
Marchandises *			060		062									
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	115 267	070		115 267					117 025		
		Autres * (3)	072	3 139	074		3 139					669		
Valeurs mobilières de placement		080		082										
Disponibilités		084	141 855	086		141 855					132 891			
Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II		096	450 462	098		450 462					411 186			
Total général (I+II)		110	994 970	112	449 784	545 186					521 316			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2						
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel *					120	6 000		6 000				
	Ecart de réévaluation					124								
	Réserve légale					126	600		600					
	Réserves réglementées*					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			307 968		307 990				
	Report à nouveau					134								
	Résultat de l'exercice					136	113 920		123 178					
	Subventions d'investissement					137								
	Provisions réglementées					140								
	Total I					142	428 488		437 768					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges					154								
	Emprunts et dettes assimilées					156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	45 177		25 458						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169			70 507		56 784				
	Comptes courants d'associés					173	1 013		1 306					
	Autres dettes					175								
	Produits constatés d'avance					174								
	Total III					176	116 698		83 548					
	Total général (I + II + III)					180	545 186		521 316					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		15 755					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	114 591		9 992
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	280 346		5 192
Matériel de transport	81 207		509
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 447		
TOTAL	515 591		15 693
Prêts, autres immobilisations financières	5 663		62
TOTAL	5 663		62
TOTAL GENERAL	528 754		15 755

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 500	7 500
Installations générales agencements aménagements constr.			124 584	124 584
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			285 537	285 537
Matériel de transport			81 716	81 716
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 447	39 447
TOTAL			531 284	531 284
Prêts, autres immobilisations financières			5 725	5 725
TOTAL			5 725	5 725
TOTAL GENERAL			544 509	544 509

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	7 500			7 500
Installations générales agencements aménagements constr.		77 408	9 871		87 279
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		221 752	16 197		237 949
Matériel de transport		76 634	3 010		79 643
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		35 330	2 083		37 414
TOTAL		411 124	31 161		442 284
TOTAL GENERAL		418 624	31 161		449 784
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.		9 871			
Instal.techniques matériel outillage indus.		16 197			
Matériel de transport		3 010			
Matériel de bureau informatique mobilier		2 083			
TOTAL		31 161			
TOTAL GENERAL		31 161			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	100.0000	600			600

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504
Dettes fiscales et sociales	20 973
Total	21 477

@RT DENTAL
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 69 rue des Ayres, 33000 BORDEAUX
522 645 472 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 113 920,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	113 920,47 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves »	79,53 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	114 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 190,00 euros par action	114 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 114 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le dans les délais légaux à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

RI

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

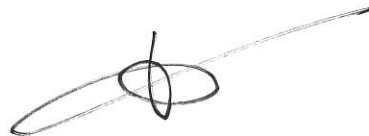
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Rémy ILLAREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.